



EYZAHUT  
en Drôme provençale

**Procès-verbal de la  
séance du conseil municipal  
du mardi 3 avril 2018  
à 20h30**

**MAIRIE D'EYZAHUT**  
**04 75 90 16 35**

**Date de convocation** : 27 mars 2018

**Président** : Fabienne Simian, maire

**Présents** : Marc Aubert, Marianne Castelly, Jacques Gourabian, Dominique Gourabian, Jacques Holz, David Lardan, Fabienne Simian

**Absents excusés** : Thomas Pourrot, Alain Ramousse, Catherine Videau,

**Absent excusé représenté** : Françoise Laverdure (pouvoir à Fabienne Simian)

**Secrétaire de séance** : David Lardan

Ouverture de séance

Le quorum est atteint. Madame la maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 février 2018 lequel est approuvé par 7 membres présents ou représentés et 1 abstention.

---

**1. Tarifs communaux - DÉLIBÉRATION**

---

Les tarifs concernant la gérance du snack s'élèvent à 600€ par mois.

◇ 6 votes pour, 1 abstention, 1 contre

---

**2. Taxes 2018 - DÉLIBÉRATION**

---

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : **9,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14,82 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,86 %**

◇ 7 votes pour, 1 abstention

---

**3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Jacques Quinqueton, receveur - DÉLIBÉRATION**

---

En présence de Madame la maire, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

**4. Vote du compte administratif par section - DÉLIBÉRATION**

---

Il est proposé de voter le compte administratif par section. Après lecture du compte administratif 2017 et les principaux indicateurs de gestion, Madame la maire se retire.

Monsieur Jacques Holz, président de séance pour cette délibération, fait voter l'ensemble du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		101 269.93 €		9 922.85 €		111 192.78 €
Opérations de l'exercice	195 270.66 €	243 296.48 €	271 727.21 €	150 596.81 €	466 997.87 €	393 893.29 €
<b>TOTAUX</b>	195 270.66 €	344 566.41 €	271 727.21 €	160 519.66 €	466 997.87 €	505 086.07 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		149 295.75 €	111 207.55 €			38 088.20 €
Restes à réaliser			17 200.00 €	18 306.00 €	17 200.00 €	18 306.00 €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		149 295.75 €	110 101.55 €			39 194.20 €

Le conseil municipal :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

## **5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 - DÉLIBÉRATION**

Le Conseil municipal :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif 2017, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2017 comme suit :

Excédent au 31.12.2017	149 295.75 €
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068)	110 101.55 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	39 194,20 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **6. Vote du budget de l'exercice 2018 - DÉLIBÉRATION**

Sur présentation faite par Madame la maire, le Conseil municipal accepte le vote par section et adopte le budget primitif 2018, à savoir :

- section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **262 408 €** ;
- section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **266 261 €**.
- 

## **7. Création d'un poste d'adjoint administratif- DÉLIBÉRATION**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi non permanent pour une durée de 12 mois à compter du 17 mai 2018 ainsi que le recrutement sur cet emploi d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## **8. Création d'un poste de régisseur piscine/camping - DÉLIBÉRATION**

---

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la piscine pour la saison estivale, il y a lieu de créer un emploi saisonnier de régisseur à temps complet du 30 juin au 2 septembre 2018 inclus sur la base de 35 heures par semaine + heures supplémentaires, le conseil municipal décide de créer ce poste à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## **9. Création d'un poste d'agent d'entretien pour le camping - DÉLIBÉRATION**

---

Madame la maire propose de créer un poste d'agent d'entretien du camping pour le nettoyage du soir. Ce poste sera créé du 9 juillet au 31 août inclus avec des horaires variables selon les semaines, pour un total de 62h payées au smic.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## **10. Subventions aux associations - DÉLIBÉRATION**

---

Le Conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans le cadre des crédits votés au budget primitif 2018, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- ADMR Cléon d'Andran 150,00 €,
- ACCA d'Eyzahut 100,00 €.

Concernant l'ACCA d'Eyzahut, le Conseil municipal s'interroge sur la destination réelle de la subvention.

---

## **11. Centrale villageoise de la Lance - DÉLIBÉRATION**

---

La SAS Centrales Villageoises de la Lance est une société à capital variable et gouvernance coopérative. Elle loue des toitures privées ou publiques pour installer des panneaux photovoltaïques et vendre l'électricité produite. Cela représente un investissement dans de nouveaux projets d'énergies renouvelables, et c'est pourquoi la commune d'Eyzahut veut prendre une part d'une valeur de 100€.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

## **12. Questions diverses**

---

*Dieulefit Sport Auto*: le passage du 24<sup>ème</sup> rallye du Picodon est accordé sous réserve que les conditions de sécurité de l'année dernière soient renouvelées. Cela sera clairement signifié au président de l'association.

---

## **13. Retours du maire**

---

*Enedis*: une documentation envoyée par Enedis au sujet des compteurs Linky est à disposition des usagers .

*SCDECI*: le SDIS26 a émis un avis favorable. La délibération pourra être prise au prochain conseil municipal.

*Trail de Dieulefit*: l'évènement se déroulera les 28 et 29 avril 2018 dans la montagne environnante. Avis favorable du maire.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 22h25.